

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
8 décembre 2025

PUBLIE LE : 15 DEC. 2025

Délibération n°251208-7 : Marché SID25L – Exploitation du Quai de transfert et transport des déchets ménagers et assimilés du site de Guerville (VALENE) - Déclaration sans suite et autorisation de prolongation du marché actuel par voie d'avenant

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Linda FORT, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT
Pascal COLLADO, DELEGUE SUPPLEANT
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : CCPIF

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1
Communauté d'Agglomération	:	1
Communauté de communes	:	1
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

OBJET : MARCHÉ SID25L-EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SITE DE GUERVILLE (VALENE) – DECLARATION SANS SUITE ET AUTORISATION DE PROLONGATION DU MARCHÉ ACTUEL PAR VOIE D’AVENANT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2185-1, R.2185-2 ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal ;

VU le marché actuel d’exploitation du quai de transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) conclu avec le groupement conjoint GENERIS SAS/MAUFFREY Paris Nord, mandataire solidaire GENERIS, pour un montant total de 9 595 629,34 euros HT, soit 10 555 192,27 euros TTC et pour une durée courant à compter du 2 mars 2020 jusqu’au 31 décembre 2024 renouvelable tacitement un an, soit jusqu’au 31 décembre 2025 ;

VU la procédure d’appel d’offres ouvert lancée le 20 août 2025, pour la conclusion d’un marché ayant pour objet l’exploitation du quai de transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés du site de Guerville (VALENE) et pour lequel deux offres ont été reçues ;

CONSIDERANT que les offres reçues ne sont pas compatibles avec les contraintes budgétaires du syndicat ;

CONSIDERANT en effet, la nécessité de modifier le périmètre de la tranche ferme «*Aménagements liés à l’optimisation des flux OM, incluant la fourniture et l’installation d’une presse à balle pour les Ordures Ménagères* » en tranche optionnelle, pour relancer la procédure de manière conforme aux besoins et aux finances du Syndicat VALOSEINE ;

CONSIDERANT qu’il convient, pour ce motif d’intérêt général, de déclarer la procédure sans suite conformément à l’article L.2185-1 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que le marché actuel d’exploitation, transféré au Syndicat VALOSEINE à compter du 1^{er} juillet 2025, arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu’il est indispensable de maintenir la continuité du service jusqu’au lancement et l’attribution du nouveau marché ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l’unanimité,**

DECIDE de déclarer sans suite la procédure d’appel d’offres ouverte relative au marché public ayant pour objet l’exploitation du quai de transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés du site de Guerville (VALENE), pour incompatibilité des offres reçues avec les contraintes budgétaires et nécessité de modification du périmètre de la tranche ferme.

AUTORISE le Président à engager une nouvelle procédure de passation pour le même objet, en adaptant la tranche « *Aménagements liés à l’optimisation des flux OM, incluant la fourniture et l’installation d’une presse à balle pour les Ordures Ménagères* » en tranche optionnelle, et à signer tous documents afférents à cette opération.

AUTORISE le Président à prolonger le marché actuel d’exploitation jusqu’au 31 mars 2026, par voie d’avenant au contrat existant, afin d’assurer la continuité du service jusqu’à la mise en œuvre du nouveau marché relancé.

DIT que la présente délibération sera notifiée au contrôle de légalité et transmise aux services compétents pour exécution.

DIT que le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Germain en Laye, le

15 DEC. 2025

Transmis en préfecture et affiché le

15 DEC. 2025

Pour Extrait Conforme



François DAZELLE

Président du Syndicat Intercommunal

Yann PERRON
Secrétaire de séance